



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25-26

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Absents excusés : 2

Absente excusée représentée : 1

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation du Conseil : 31 mai 2026



Présents : Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE.

Absents excusés : Olivier LAFITTE ; Marion FIANCETTE, pouvoir donné à Lionel VERGNENEGRE

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2026

Le Maire informe les conseillers qu'il a été prévu sur le budget primitif du budget général 2026 au chapitre 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres » une somme de 9 000 €.

Le Maire demande au conseil de désigner les associations bénéficiaires de ces subventions ainsi que la répartition des sommes, sachant que peu de demandes ont été faites cette année.

Le Maire demande à chaque conseiller municipal, membre des différentes associations de quitter la salle pendant les votes relatifs aux associations dont ils sont membres.

Le Maire informe que les procurations des membres du conseil municipal, membres des associations, ne seront pas comptabilisées.

Où l'exposé du maire sur les précédentes années et les demandes de subventions en cours, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant des subventions et charge Monsieur le maire de procéder aux mandatements suivants pour 2026 :

	Montants versés en 2024	Montants versés en 2025	À verser en 2026
Comité des animations Montségur	4 000,00 €	4 600,00 €	5 000,00 €
Association des commerçants		400,00 €	400,00 €
ACCA de Montségur	500,00 €	500,00 €	600,00 €
Montant total attribué			6 000,00 €

Si d'autres associations déposent des demandes de subventions au cours de l'année dans l'intérêt des habitants du village, un nouveau vote sera organisé dans la limite de l'enveloppe disponible inscrite au budget général 2026.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Fait à Montségur, le 5 juin 2026,

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.

Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ